

**COLLECTIVITÉ TERRITORIALE DE SAINT-PIERRE-ET-MIQUELON**

---

---

# RECUEIL

## des actes administratifs

### de la préfecture et des services déconcentrés de l'État

---

---

#### SOMMAIRE

##### **Actes du préfet de la collectivité territoriale de Saint-Pierre-et-Miquelon.**

##### **Avis et communiqués.**

◆◆◆

##### **Actes du préfet de la collectivité territoriale de Saint-Pierre-et-Miquelon.**

—

#### **RAPPEL AVIS D'OUVERTURE D'ENQUÊTE PUBLIQUE**

—∞—

Par arrêté préfectoral n° 143 du 23 mars 2018, le préfet de Saint-Pierre-et-Miquelon a prescrit l'ouverture d'une enquête publique préalable à l'approbation du plan de prévention des risques naturels prévisibles littoraux de l'archipel de Saint-Pierre-et-Miquelon.

Pendant la durée de l'enquête, soit du vendredi 20 avril 2018 au mardi 29 mai 2018 inclus, le dossier sera tenu à la disposition du public à la mairie de Saint-Pierre ainsi qu'à la mairie de Miquelon-Langlade aux heures habituelles d'ouvertures.

Toute personne pourra consigner ses observations sur le registre d'enquête prévu à cet effet dans chaque mairie, les adresser par lettre recommandée au commissaire enquêteur au siège de l'enquête à la mairie de Saint-Pierre ou à la mairie de Miquelon-Langlade ou les transmettre par voie électronique à l'adresse suivante :

enquete-publique@spm975.gouv.fr

Au besoin, des informations complémentaires pourront être obtenues auprès du service énergie, risques, aménagement et prospectives (SERAP) de la DTAM.

M. Eric Chupeau, commissaire enquêteur, se tiendra à la disposition des personnes qui désireraient être entendues :

A la mairie de Saint-Pierre :

- le vendredi 27 avril 2018 de 13h30 à 17h00 ;
- le mercredi 2 mai 2018 de 13h30 à 17h00 ;
- le mercredi 9 mai 2018 de 9h00 à 12h00 et de 13h30 à 17h00 ;
- le lundi 14 mai 2018 de 13h30 à 17h00 ;
- le mardi 29 mai 2018 de 9h00 à 12h00.

A la mairie de Miquelon-Langlade :

- le vendredi 4 mai 2018 de 9h30 à 12h00 et de 14h00 à 17h30 ;
- le samedi 5 mai 2018 de 9h30 à 12h00 ;
- du mardi 22 mai au vendredi 25 mai 2018 de 9h30 à 12h00 et de 14h00 à 17h30.

Le rapport et les conclusions motivées du commissaire enquêteur seront mis à la disposition du public à la préfecture, dans les deux mairies et sur le site Internet de la préfecture - [www.saint-pierre-et-miquelon.gouv.fr](http://www.saint-pierre-et-miquelon.gouv.fr) -, dès leur réception.

Saint-Pierre, le 12 avril 2018.

*Pour le préfet et par délégation,  
l'adjoite au secrétaire général*

Vickie Girardin

◆◆◆

---

*Saint-Pierre. — Imprimerie administrative.*

**Le numéro : 2,20 €**